

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-464

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Urbanisme Service Projet Urbain	<i>N° 2022-464</i>

**Bordeaux - secteur Bastide - Reconstitution des fonctionnalités ferroviaires
Convention de financement des études SNCF - Décision - Autorisation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet urbain de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Bastide Niel est entré en phase opérationnelle depuis 2016. Les travaux des futurs espaces publics de la ZAC ainsi que les premiers chantiers des îlots ont démarré et les premiers habitants sont installés depuis 2020.

En cœur de l'opération de 35 ha, une bande de terrain d'environ 1,4 ha constitue un faisceau ferroviaire actuellement utilisé pour des fonctions de retournement des trains accédant au site des Grands Moulins de Paris. Depuis plusieurs années, des discussions ont été menées par la Métropole avec la SNCF afin de libérer cette emprise nécessaire à la fois au développement du programme immobilier de la ZAC ainsi qu'au maillage de la ligne pont-à-pont entre l'avenue Thiers et la rue des Queyries.

Bordeaux Métropole s'est engagée à poursuivre ces négociations avec la SNCF et à mener à bien le processus de libération du foncier dans le cadre d'une négociation plus globale. En effet, l'exécution de ces études et travaux associés s'inscrit dans la réalisation d'une des actions du protocole partenarial signé entre la SNCF Immobilier et Bordeaux Métropole le 25 mars 2018, concernant le site Bastide Niel.

Toutefois, au regard de l'avancement opérationnel de la ZAC Bastide Niel, et des intérêts d'une intervention directe par l'aménageur (notamment une acquisition directe auprès de la SNCF de l'emprise du faisceau situé dans le périmètre de la ZAC, limitant le nombre d'actes), la Société par actions simplifiée (SAS) d'aménagement Bastide Niel est entrée dans la négociation avec la SNCF et est amenée à intervenir directement avec la SNCF, en lien et avec l'accord de la Métropole, et dans les intérêts du développement de l'opération pour laquelle elle a été missionnée.

En 2019, la SNCF avait engagé des études de reconstitution des installations ferrées, envisageant des travaux sur le faisceau fin 2020. Faute d'un accord avec la Métropole sur le montant à l'issue des études, la mise en œuvre des travaux de reconstitution n'avait pu intervenir. D'autres hypothèses, notamment avec les Grands Moulins de Paris, ont été étudiées depuis, sans aboutissement positif.

Aujourd'hui, la libération de cette emprise reste essentielle pour le développement de l'opération Bastide Niel, le foncier occupé par le faisceau doit notamment accueillir le second groupe scolaire de la ZAC, ainsi qu'un gymnase et une crèche prévus au programme des équipements publics de la ZAC. En outre, le maillage de la ligne pont-à-pont au niveau de la rue Bouthier ne sera possible qu'à l'issue de cette opération de reconstitution.

Aussi, nous vous proposons de réactualiser l'étude menée par la SNCF en 2019, en révisant les postes de travaux à réaliser (notamment la suppression de la desserte de la base réseau

SNCF qui n'est désormais plus nécessaire et la suppression de certaines déposes de rail qui seront prises en charge par l'aménageur), afin d'optimiser le montant de la reconstitution à porter par la Métropole.

La convention jointe en annexe a pour objet le financement de l'actualisation des études engagées en 2019. L'aménageur se portant aujourd'hui acquéreur direct de la partie du faisceau située dans la ZAC, la SNCF et la Métropole ont convenu que la SAS d'aménagement Bastide Niel soit signataire de la convention ci-jointe afin de marquer son engagement dans le processus de libération.

Aujourd'hui, le montant estimé s'élève à 120 600 € courants HT, il correspond :

- à 104 900 € pour la maîtrise d'œuvre études,
- à 12 500 € pour la maîtrise d'œuvre générale,
- 3 200 € pour la maîtrise d'ouvrage.

Ce montant est assujéti à la TVA, dont le taux en vigueur sera appliqué au jour de l'émission de chaque appel de fonds, il s'élève ainsi à 144 720 € TTC.

La prise en charge financière par la Métropole de cette somme constitue un premier financement. Un second versement correspondant au coût des travaux de mise en œuvre de la reconstitution fera l'objet d'une seconde convention à la suite de la validation de l'étude.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération métropolitaine n°2016/165 du 25 mars 2016 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Bastide Niel,

VU la convention de financement en annexe à la présente délibération,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser ces études de reconstitution des fonctionnalités ferroviaires actuellement positionnées dans le périmètre de la ZAC Bastide Niel dans le but de libérer les emprises nécessaires au bon développement du projet urbain et au maillage de la ligne pont-à-pont,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à finaliser et signer la convention de financement ci-jointe ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 2 : que la dépense de 120 600 € HT, soit 144 720 € TTC, sera imputée sur le budget principal des exercices 2022 et 2023, sous réserve du vote du BP 2023, au chapitre 20, article 2031, fonction 515 conformément à l'échéancier figurant dans la convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Christine BOST
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	